

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel. – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize le 06 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 24 délégués (20 titulaires - 4 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 28 Novembre 2016	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Magnier, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet, Mr Paudière.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Tétard, Mr Jacquin, Mr P. Simon, Mme Philippon, Mme Simon, Mme Boudoux, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Pillière, Mr Marinel, Mr Frex, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Fargette.

Objet : Modification du tableau des emplois : suppression de postes

N°20161212

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après avoir entendu l'exposé du Président sur la suppression de 5 postes (ingénieur territorial, technicien principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe, technicien non permanents)

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 20160505 du 06 Juillet 2016,

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Aisne en date du 28 Juin 2016 et du 11 Octobre 2016,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

FONCTIONNAIRE :

- la suppression du poste d'ingénieur territorial, à temps complet à raison de 35 h 00,
- la suppression du poste de technicien principal 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 h 00,

.../...

- la suppression du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 h 00,
- la suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 h 00,

CONTRACTUEL :

- la suppression du poste de technicien à temps complet à raison de 35 h 00,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter le tableau des emplois ainsi modifié :

Emplois permanents				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Secteur Administratif :				
Attaché Principal	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Rédacteur	B	1	1	<i>Temps non complet 5h/sem</i>
Rédacteur	B	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	3	<i>Temps complet</i>
Secteur technique :				
Ingénieur Principal	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Ingénieur Territorial	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Technicien	B	1	1	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	<i>Temps complet</i>
S/TOTAL		12	9	
Emplois non permanents				
Rédacteur	B	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint Administratif	C	1	0	<i>Temps complet</i>
S/TOTAL		2	0	
TOTAL		14	9	

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'Union des Services d'eau du Sud de l'Aisne, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

- La présente délibération annule et remplace la délibération N°20160705 portant sur le tableau des emplois de l'USESA en date du 06 juillet 2016.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CHATELAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20161206-20161212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2016

